

# Comité de Défense des Travailleurs Frontaliers de la Moselle



1, rue de la Paix · B.P. 30 301  
57203 SARREGUEMINES CEDEX · Tél. : +33 (0)3 87 95 53 41 · Fax : +33 (0)3 87 95 21 32  
Courriel: [frontaliers.moselle@cdtfm.fr](mailto:frontaliers.moselle@cdtfm.fr) · [www.frontaliers-moselle.com](http://www.frontaliers-moselle.com)

C.D.T.F.M. - 1, rue de la Paix - B.P. 30 301 - 57203 SARREGUEMINES CEDEX

**Monsieur Jean CASTEX**  
**Premier Ministre**  
**Hôtel Matignon**  
**57, Rue de Varenne**  
**75700 PARIS**

Sarreguemines, le 23 octobre 2021

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur de solliciter votre haute autorité au sujet de la décision du gouvernement de verser une indemnité de 100 euros pour contrer l'augmentation des prix du carburant, de l'électricité et du gaz.

Nous nous permettons de vous alerter sur la situation particulière des travailleurs frontaliers exerçant leur activité professionnelle en Allemagne.

D'après nos informations, les employeurs verseront cette indemnité à leurs salariés sur leur salaire du mois de décembre.

Avez-vous étudié les modalités pour la mise en place du versement de cette « indemnité inflation » aux travailleurs frontaliers ?

Inutile de vous dire que les travailleurs frontaliers sont aussi impactés par la hausse des carburant, de l'énergie... ; qu'ils parcourent de longs trajets pour rejoindre leur lieu de travail et qu'un grand nombre ne gagne pas 2.000 euros nets par mois.

Nous espérons que les travailleurs frontaliers ne subiront aucune discrimination en la matière.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Arsène Schmitt  
Président